

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2019

Date de convocation : 24 avril 2019
 Date d'affichage : 25 avril 2019
 Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 12
 Conseillers absents : 02
 Conseillers ayant donné pouvoir : 02

Le 2 mai 2019 à 18h, le Conseil municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Maire, Arlette Noir, Jean-Pierre Maitre, Thierry Gaide, adjoints, Hervé Possoz, Alexandre Fraissard, Thibault Gaidet, Jean-Luc Hamelin, Dominique Maitre, Romain Bagne Maroussia Daolio, Laetitia Cerisey, conseillers

Etaient excusés : Laurent Hanicotte (pouvoir à Thierry Gaide) adjoint, Gilles Maitre (pouvoir à Jean Claude Fraissard), conseiller

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Jean Luc Hamelin**, est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction.

Approbation du dernier Compte Rendu.

Monsieur le Maire précise que l'ajout de la délibération relative à la luge 4 saisons pour le bail emphytéotique à été fait en urgence selon l'article L2121-11 du CGCT.
 Acceptation à l'unanimité.

Information sur les décisions

Date	Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
7/03/19	MO réseaux Pré du Four - Champaix	GEODE	11 200.00 €	13 440.00 €
07/03/19	mise en conformité salle Jean Arpin + patinoire	Antonakios Maxence Electricité	6 179.58 €	7 415.50 €
07/03/19	Fleurs	Fleurijardin	4 442.80 €	4 945.84 €
11/03/19	assistance technique entretien ouvrage hydraulique sur le Nant Cruet	ONF	4 500.00 €	5 400.00 €
19/03/19	restauration entrée chapelle Notre Dame Liesse	Atelier Blanchon	14 413.00 €	17 295.60 €
19/03/19	restauration façade chapelle Notre Dame de Pitié	Atelier Blanchon	9 900.00 €	11 880.00 €
20/03/19	diagnostic patrimoine éclairage public	Evoke	9 350.00 €	11 220.00 €
03/04/19	permis de construire les Galopins	ABAC	5 500.00 €	6 600.00 €
03/04/19	audit bonnes pratiques qualité air galopins crèche	Alpes Contrôles	4 722.00 €	
03/04/19	défibrillateurs	Cardio secours	2 131.00 €	2 557.20 €
03/04/19	huiles véhicules	York	4 283.10 €	5 139.72 €
03/04/19	création pistes VTT	Marmottan TP	4 725.00 €	5 670.00 €
03/04/19	jeux plan de l'arc	Agorespace	24 463.00 €	29 355.60 €

03/04/19	peinture sol apparts Terrasses	Duchosal	4 103.20 €	4 513.52 €
03/04/19	logiciel RIS NET	RGD	2 514.00 €	
03/04/19	Maîtrise d'œuvre golf (création d'un practice)	GREEN TONIC	8 000.00 €	9 600.00 €
03/04/19	Porte entre dégagement et espace jacuzzi	Rosaz Energies	3 220.00 €	3 864.00 €
05/04/19	végétalisation hydraulique	Millet paysage	2 550.00 €	3 060.00 €
05/04/19	viabilisation parcelle Mauduit au Chatelard - services des eaux	Marmottan TP	13 446.20 €	14 318.44 €
15/04/19	Etude exécution BA	Polétudes	6 300.00 €	7 560.00 €
24/04/19	assistance à maîtrise ouvrage pour la passation nouvelle concession de service public gestion eau	Collectivités conseils	18 720.00 €	22 464.00 €
24/04/19	pavage chemin dans Chatelard	Gaidet Thibault	10 640 € net	
24/04/19	fauchage des routes	Fraissard Bruno	4 366.75 €	5 240.10 €
24/04/19	fauchage des chemins	Fraissard Bruno	2 295.00 €	2 754.00 €
24/04/19	quad golf	vaudaux	8 000.00 €	9 600.00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH

Délibération n°2019_077 : AG - Restauration scolaire – Groupement de commande – Constitution - Convention.

Le marché « fourniture et livraisons de repas au restaurant scolaire » de l'école de la Rosière arrive à terme le 5 juillet 2019.

Dans un souci d'efficacité lors de la consultation pour le choix du prestataire, il est proposé de créer un groupement de commande avec la commune de Sééz. Une convention entre les acheteurs doit matérialiser la création du groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement de commande sera la commune de Sééz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le groupement de commande avec la commune de Sééz, APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la Commune et la Commune de Sééz, AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention.

2. URBANISME FONCIER

Délibération n°2019_078 : FON - Pôle ludique zone Panorama – Occupation du Domaine Public – fixation de la redevance

La Commune souhaite développer les activités estivales proposées sur La Rosière en proposant l'installation d'un pôle ludique (grands jeux gonflables et trampolines etc...) en entrée de station sur la zone dite « panorama » afin de compléter les équipements de loisirs en lien avec l'installation de la luge 4 saisons.

L'espace mis à disposition pour le projet se situe sur le parking du bas en entrée de station, sur une superficie d'environ 1 400 m². La durée d'occupation est fixée à 3 ans, renouvelable une fois sur demande écrite express.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la redevance d'occupation du domaine public sur le secteur du bas de la zone panorama au montant forfaitaire de 200€ annuel pour la saison estivale élargie (juin à septembre).

VU le code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-3 ainsi que l'article L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

VU l'objectif de développement des activités estivales et des équipements de loisirs proposés sur la station ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaires, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

CONSIDERANT qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT les pouvoirs de police de conservation du domaine public du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer le tarif d'occupation du domaine public pour l'activité ludique prévue dans la zone panorama de l'entrée de station à 200€ forfaitaire annuel.

Délibération n°2019_079 : FON – Luge 4 saisons – Bail Emphytéotique Administratif

Pour mémoire, la commune de Montvalezan a lancé, au printemps 2017, un appel projet pour trouver un partenaire pour développer un équipement de luge 4 saisons, afin de diversifier l'offre touristique et de loisirs sur la station de La Rosière.

Dans le cadre de cet appel à projet, Messieurs Roland MANCEAU, Frédéric LERAITRE et Madame Céline PALPACUER se sont portés candidats pour financer, réaliser et exploiter la luge 4 saisons formant la SAS XTREME LUGE.

Par délibération n°2017-171 du 21 décembre 2017, le conseil Municipal avait approuvé la signature d'un protocole d'accord pour un bail commercial dont les principales conditions sont :

Réalisation de : luge monorail avec son bâtiment technique et d'un bâtiment d'accueil comprenant les caisses, un snack-bar et un logement professionnel

Durée du Bail : 25 ans

Loyer : 5000€ HT de la 1^{er} à la 7^{ème} année et 20 000€ HT dès la 8^{ème} année jusqu'au terme du contrat.

Engagement des exploitants d'ouvrir au minima aux dates d'ouvertures des remontées mécaniques

Création d'un logement de fonction dans le snack/bar dédié au logement des personnels travaillant à l'exploitation de la luge.

Ce protocole d'accord a été signé le 02 février 2018 entre la Commune et la SAS XTREME LUGE et le permis d'aménagement n° 07317618M3002 autorisant ce projet a été délivré le 21 décembre 2018.

Néanmoins, il s'avère que pour respecter les conditions du protocole d'accord et notamment les conditions de durée d'engagement (25 ans), il convient de signer un bail emphytéotique administratif en lieu et place d'un bail commercial.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de bail emphytéotique administratif pour la mise à disposition d'une emprise communale en vue du financement, de

la réalisation et de l'exploitation d'une luge 4 saisons à La Rosière, dans les mêmes conditions que celles prévues au protocole d'accord, signé le 2 février 2018.

L'emprise concernée correspond aux parcelles E 3373p1 – D 1711p1 et D 1712p1 telle que représentées dans le projet de division en annexe

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2017-171 du 21 décembre 2017 approuvant le principe de la mise à disposition par bail à Monsieur Roland MANCEAU, Monsieur Frederic LERAITRE et Madame Céline PALPACUER ou à toute société qu'ils créeraient pour la gestion de l'activité de luge et approuvant le protocole d'accord valant promesse de bail

Vu les termes du protocole d'accord signé entre les exploitants et la Commune de Montvalezan le 2 février 2018

Vu le projet de bail Emphytéotique en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de bail emphytéotique administratif en lieu et place d'un bail commercial conformément au protocole d'accord signé le 2 février 2018, AUTORISE la SAS XTREME LUGE à démarrer les travaux conformément au PA n° 07317618M3002, délivré le 21 décembre 2018, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le bail emphytéotique administratif.

3 . DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°2019_080 : DST – Maison du Ski - Travaux d'extension - Marché à procédure adaptée – Signature - Autorisation

Les marchés de travaux pour l'extension de la Maison du Ski sont passés en mode procédure adaptée selon l'Ordonnance 2015/899 du 23 juillet 2015 – Articles 27 à 29 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La publicité a été lancée le 26 février 2019. La date limite de réception des offres était fixée au 29 mars 2019.

Vingt six entreprises ont répondu :

Lot 01 – Terrassements – VRD

Boch TP
Construction Savoyarde
Marchiello
Marmottan TP

Lot 02 – Gros œuvre

Sotarbat
BTTP
Construction Savoyarde
Yasar

Lot 03 – Enduits extérieurs

Yasar

Lot 04 – Etanchéité

/

Lot 05 – Charpente – Couverture – Zinguerie

/

Lot 06 – Menuiseries extérieures bois

Menuiserie Blanc

Lot 07 – Menuiseries intérieures

/

Lot 08 – Serrurerie	Chartreuse Métal Ferraris Marcel STA
Lot 09 – Plâtrerie – Peintures – Faux plafonds	La Belmontoise Revolta
Lot 10 – Courants forts – Courants faibles	Firmelec Stech Mengolli
Lot 11 – Ventilation – Plomberie - Sanitaire	Ravoire Ferrard
Lot 12 – Chape - Carrelage – Faïence	A Tous Carreaux Sogreca
Lot 13 – Sols collés	Iser Sol Solmurex
Lot 14 – Escalier mécanique	Kone Schindler

Des négociations ont été réalisées avec ces entreprises.

Pour le lot 06 compte tenu de l'importante différence entre l'estimation et le prix proposé il a été décidé de ne pas retenir l'offre de l'entreprise Menuiserie Blanc et de relancer la consultation.

Pour les lots 4, 5 et 7 compte tenu qu'aucune offre n'a été présentée, il a été décidé de relancer la consultation.

Une deuxième consultation a été lancée. La date limite de réception des offres était fixée au 19 avril 2019.

A l'issue de cette consultation six entreprises ont répondu :

Lot 04 – Etanchéité	TRE APC
Lot 05 – Charpente – Couverture – Zinguerie	Everest Charpente
Lot 07 – Menuiseries intérieures	Menuiserie Savoisienne Everest charpente Favier menuiserie

Rappel des critères d'analyse des offres :

- prix : 40 %
- valeur technique : 60 %

Des négociations ont été réalisées avec ces entreprises.

Suite à cette phase le lot 6 a été déclaré infructueux compte tenu de l'écart de prix entre l'estimation et l'offre remise.

La date de remise des offres est fixée au 9 mai 2019. Ce lot sera attribué courant mai.

Après analyse des offres conformément aux critères mentionnés ci-dessus, les candidats retenus sont :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 01 – Terrassement – VRD	BOCH TP	81 949,26

Lot 02 – Gros oeuvre –	BTTP	506 076,00
Lot 03 Enduits extérieurs	YASAR	27 000,00
Lot 04 – Etanchéité	APC ETANCH	56 122,39
Lot 05 – Charpente – Couverture – Zinguerie	Everest Charpente	93 840,15
Lot 06 – Menuiserie extérieure bois	Infructueux	
Lot 07 – Menuiserie intérieure	Favier Menuiserie	15 302,75
Lot 08 – Serrurerie	Chartreuse métal	31 643,50
Lot 09 – Platerie – Peinture – Faux plafonds	REVOLTA	40 000,00
Lot 10 – Courant forts – Courants faibles	FIRMELEC	46 668,44
Lot 11 – Ventilation – Plomberie – Sanitaire	FERRARD	52 000,00
Lot 12 – Chape – Carrelage – Faïence	SOGRECA	34 000,00
Lot 13 – Sols collés	ISER SOL	9 938,19
Lot 14 – Escalier mécanique	SCHINDLER	214 000,00

Le total des marchés de travaux s'élève à 1 208 540,68 € HT soit 1 450 248,82 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation par délibérations du 24 avril 2014 et 30 mars 2016 pour la passation des marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT. Le montant prévisible du marché de travaux d'extension de la Maison du Ski étant supérieur, il convient que le Conseil municipal l'autorise à signer le marché de travaux d'extension de la Maison du Ski avec les entreprises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les marchés en procédure adaptée, attribués aux entreprises tel que défini ci-dessus pour un montant total de 1 208 540,68 € HT soit 1 450 248,82 € TTC.

4. QUESTIONS DIVERSES

Vente du Chantel

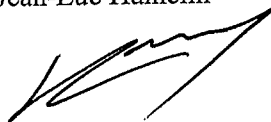
Point sur avancées

Prochain Conseil municipal, jeudi 16 mai 2019 précédé d'une réunion de travail

Fin de séance à 19H30

Le secrétaire de séance

Jean-Luc Hamelin



Le Maire,

Jean-Claude FRAISSARD

